

Canadian Volkssport Federation / La Fédération Canadienne Volkssport
Demande d'une approbation - Circuit permanent

2020

CP Ouverture

CP Fermeture

Date(s): AAAA-MM-JJ _____

Association locale

[1] Nom _____ [2] N° FCV _____

Sport

[3] Sanction _____ Sport _____ [4] Genre d'activité _____

[5] Distance[s] _____ km [6] Cote(s) de difficulté Diff #1 _____ Diff #2 _____ Diff #3 _____

Informations sur la marche et le lieu

[7] Lieu de départ _____

[8] Ville _____

[9(a)] Province _____ [9(b)] Code postal _____

[10] Nom du lieu de départ _____

[11] Quartier / Faubourg _____

Heures ouvrables _____

[12] Nom / thème de la marche _____

Nom de la personne de contact / du responsable

[13] Nom _____ Tél: _____

[14] Courriel _____

Programme[s] de marche spécial FCV

Villes capitales _____ Promenades _____ Dock et marcher _____ Ponts _____

Phares _____ Canadiens célèbres _____

Déclaration

Cette demande doit être reçue 90 jours avant l'événement et inclure:

[15] Les frais de _____ La prime d'assurance-indemnité de 10.00\$

moyen de paiement _____ Date _____

Nous nous engageons à ce que l'étampe de certification IVV / FCV reçue par le Club ou Organisation en réponse à cette demande ne sera utilisée que pour le circuit ci-haut mentionné et ne devra pas être louée à aucun autre Club / Organisation ni utilisée pour tout autre circuit non-sanctionné. Nous nous engageons aussi à ce que cette même étampe ne devra être utilisée que dans les carnets IVV / FCV et puis retournée à la CVF/FCV ou à l'organisation provinciale respective en dedans des 30 jours suivant la fermeture du Circuit.

Signé _____ Date _____

Approbation

Le demande d'une sanction ci-dessus rencontre toutes les exigences de l'IVV / FCV ou des organisations provinciales respectives et est dorénavant approuvée.

N° d'enregistrement _____

Signé _____ Approbation _____ Date _____

Les informations sur ce Circuit permanent ainsi que les directives vers le Lieu de départ se trouvent au verso.

A. Directives
au lieu de
depart

B. Description
du parcours

Prière de noter le bon ordre des éléments de cette estampille IVV / FCV officielle.



GÉNÉRAL:

Les détails complets et précis, inscrits dans les bonnes cases, et accompagnés de toute pièce jointe nécessaire, assureront une approbation rapide.

Item No.

Inscrire les dates d'ouverture et de fermeture du Circuit permanent. Le nombre de jours d'ouverture déterminera les frais de la sanction.

- [1] Inscrire le nom complet du club Volkssport FCV, d'un club affilié, ou d'une Association.
- [2] Indiquer le numéro de membre du club; e.g. FCV 107 [Pour les clubs nouveaux, ne rien inscrire.]
- [3] Indiquer si ce circuit permanent est saisonnier [SEAS], mi-saisonnier [M-SEAS], ou saisonnier de courte durée. [S-SEAS]. Indiquer le genre de Circuit. e.g. Marche, Vélo.
- [4] Indiquer le genre d'Activité. e.g. Self-Guided (Autonome) / Map Walk (avec instructions et / ou carte).
- [5] Indiquer la longueur du parcours en kilomètres, arrondi au chiffre entier le plus proche.
- [6] Indiquer la cote de difficulté de la Dénivellation [Échelle 1 > 5] et du Terrain [Échelle 'A' > 'E']
- [7] Inscrire l'adresse complète du lieu de départ.
- [8] Inscrire le nom de la ville.
- [9(a) / (b)] Inscrire le nom de la Province en toutes lettres et le Code postal.
- [10] Inscrire le nom du Lieu de départ s'il y a lieu.
- [11] Indiquer le lieu général du parcours. e.g. Université, banlieue, bord de la rivière, etc. Indiquer les heures. ouvrables du lieu de départ. Utiliser le cadran de 24 heures. e.g. (09:00 ou 13:00) ou l'indication générale de 'De l'aube au coucher du soleil'.
- [12] Si l'événement a un nom ou un thème, prière de l'indiquer ici.
- [13] Indiquer le nom et le numéro de téléphone du / de la responsable.
- [14] L'adresse électronique sera très utile au cas où il y aurait des questions.

PROGRAMMES DE MARCHE SPÉCIAUX

Si cette marche remplit les conditions requises pour l'un ou plusieurs des programmes spéciaux indiqués, prière d'indiquer par 'X'.

- [15] **Barème des frais:** Les Circuits permanents d'une année entière, ou saisonniers de plus de six mois = 100.00\$; [M-SEAS] de quatre mois jusqu'à quatre mois moins un jour = 75.00\$; [S-SEAS] jusqu'à quatre mois moins un jour = 50.00\$. Ces frais sont calculés automatiquement dès l'inscription des données. Pour les clubs nouveaux SEULEMENT: Afin de promouvoir la création de clubs nouveaux, le Conseil des Directeurs FCV renoncera aux frais de sanction de jusqu'à 10 événements réguliers (d'un jour) et de deux Circuits permanents, et ce pendant les deux premières années. La prime d'assurance en vigueur s'impose toujours. Les clubs nouveaux devraient contacter leur Directeur/-trice régional(e) à cet égard. Puisque toutes les manifestations IVV & CVF/FCV doivent être assurées contre l'indemnité, la prime actuelle pour l'assurance-indemnité de 10.00\$ pour 2,000,000\$ sera inscrite.
- [16] Inscrire le numéro et la date du chèque ici.
Sauf les Marches guidées, on doit remettre deux brouillons d'une brochure pour tout Circuit permanent et Saisonnier qui montrent les détails nécessaires selon nos Règlements. Alternativement, on permet aussi la publication électronique de ces mêmes informations, ou dans un calendrier ou livret régional, ou sur un site Internet.

Page 2 - Case A: Prière de donner une courte description des directions spécifiques pour se rendre au lieu de départ.
Case B: Prière de donner une courte description de parcours

Prière de faire parvenir cette demande avec les frais qui s'imposent à:
FCV 251, rue Bank, suite 604, Ottawa ON K2P 1X3